

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Grégoire de LASTEYRIE (jusqu'à la délibération n°2020-07-03, et de la délibération n°2020-07-15 jusqu'à la délibération n°2020-07-44), Maire, M. Hervé PAILLET, Mme Delphine PERSON, M. Jean-Yves SIRE, Mme Marie-Christine GRAVELEAU, M. Mokhtar SADJI (à partir de la délibération n°2020-07-04), Mme Nancy COLIN (jusqu'à la délibération n°2020-07-25, et de la délibération n°2020-07-29 jusqu'à la délibération n°2020-07-44), M. Gilles CORDIER, Mme Véronique LEDOUX (jusqu'à la délibération n°2020-07-27, et de la délibération n°2020-07-30 jusqu'à la délibération n°2020-07-44), M. Guillaume CARISTAN, Mme Janine MAIMOUN, M. Jean-Pierre MADIKA, Mme Régina LAHUTTE, M. Pierre COSTI, adjoints, M. André BIASI (jusqu'à la délibération n°2020-07-27, et de la délibération n°2020-07-30 jusqu'à la délibération n°2020-07-44), M. Jean-Charles GRUMBACH, M. Patrick AVENET, M. Philippe FOURNIER, M. Daouda GUEYE, Mme Valérie PARET, Mme Fatna FARH (jusqu'à la délibération n°2020-07-24, et de la délibération n°2020-07-30 jusqu'à la délibération n°2020-07-44), Mme Perrine LAMINE, M. Reda FAYED (jusqu'à la délibération n°2020-07-28, et de la délibération n°2020-07-32 jusqu'à la délibération n°2020-07-44), M. Virgile MONNOT, Mme Shirley LEGRAND, Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO (jusqu'à la délibération n°2020-07-24, et de la délibération n°2020-07-28 jusqu'à la délibération n°2020-07-44), M. Benjamin PRECIADO, Mme Laure BOURRELLIS, M. Eric HOUET (jusqu'à la délibération n°2020-07-27, et de la délibération n°2020-07-29 jusqu'à la délibération n°2020-07-44), Mme Mathilde ERMAKOFF, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRESENTÉES : Mme Catherine VITTECOQ (pouvoir à M. Pierre COSTI), adjointe, Mme Josette PHILIPPON (pouvoir à Mme Marie-Christine GRAVELEAU), Mme Martine EVEQUE (pouvoir à M. Jean-Yves SIRE), Mme Myriam HUCHET (pouvoir à Mme Valérie PARET), Mme Nathalie MANDOKI (pouvoir à Mme Delphine PERSON), Mme Caroline NAUDIN (pouvoir à M. Eric HOUET) sauf pour la délibération n°2020-07-28, conseillères municipales.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Grégoire de LASTEYRIE (de la délibération n°2020-07-04 à la délibération n°2020-07-14), Maire, M. Mokhtar SADJI (jusqu'à la délibération n°2020-07-03), Mme Nancy COLIN (de la délibération n°2020-07-26 à la délibération n°2020-07-28), Mme Véronique LEDOUX (de la délibération n°2020-07-28 à la délibération n°2020-07-29), adjoints, M. André BIASI (de la délibération n°2020-07-28 à la délibération n°2020-07-29), Mme Fatna FARH (de la délibération n°2020-07-25 à la délibération n°2020-07-29), M. Reda FAYED (de la délibération n°2020-07-29 à la délibération n°2020-07-31), Mme Claire PINTO (de la délibération n°2020-07-25 à la délibération n°2020-07-27), M. Yves MARIGNAC, M. Eric HOUET (pour la délibération n°2020-07-28), Mme Caroline NAUDIN (pour la délibération n°2020-04-28), conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux présents formant le tiers des membres en exercice, conformément à la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

M. Jean-Yves SIRE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°2020-07-01 : Adoption du procès-verbal du conseil municipal - Séance du 24 avril 2020

ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (M. Benjamin PRECIADO), ETANT PRÉCISÉ QUE 3 ELUS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO).

Le conseil municipal a adopté le procès-verbal de la séance du 24 avril 2020.

Délibération n°2020-07-02 : Services de transports communaux - Groupement de commandes - Adhésion et approbation des termes de la convention constitutive du groupement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention constitutive du groupement et l'adhésion de la commune.

Délibération n°2020-07-03 : Association 'Terre et Cité' - Désignation des représentants de la Ville

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 8 ABSTENTIONS (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO, M. Benjamin PRECIADO, Mme Laure BOURRELLIS, M. Eric HOUET (en son nom et en celui de Mme Caroline NAUDIN), Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants de la commune dans l'association.

Délibération n°2020-07-04 : Budget Ville - Approbation du compte administratif 2019

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO) ET 5 ABSTENTIONS (M. Benjamin PRECIADO, Mme Laure BOURRELLIS, M. Eric HOUET (en son nom et en celui de Mme Caroline NAUDIN), Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2019 du budget Ville.

Délibération n°2020-07-05 : Budget Assainissement - Approbation du compte administratif 2019

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. Benjamin PRECIADO, Mme Laure BOURRELLIS, M. Eric HOUET (en son nom et en celui de Mme Caroline NAUDIN), Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2019 du budget Assainissement.

Délibération n°2020-07-06 : Budget Cinéma - Approbation du compte administratif 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2019 du budget Cinéma.

Délibération n°2020-07-07 : Budget Marchés forains - Approbation du compte administratif 2019

ADOPTÉ PAR 36 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2019 du budget Marchés forains.

Délibération n°2020-07-08 : Budget Ville - Examen du compte de gestion 2019 de Mme la Trésorière principale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a pris acte des résultats du compte de gestion 2019 présenté par Mme la Trésorière Principale.

Délibération n°2020-07-09 : Budget Assainissement - Examen du compte de gestion 2019 de Mme la Trésorière principale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a pris acte des résultats du compte de gestion 2019 présenté par Mme la Trésorière Principale.

Délibération n°2020-07-10 : Budget Cinéma - Examen du compte de gestion 2019 de Mme la Trésorière principale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a pris acte des résultats du compte de gestion 2019 présenté par Mme la Trésorière Principale.

Délibération n°2020-07-11 : Budget Marchés forains - Examen du compte de gestion 2019 de Mme la Trésorière principale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a pris acte des résultats du compte de gestion 2019 présenté par Mme la Trésorière Principale.

Délibération n°2020-07-12 : Budget Ville et Assainissement - Affectation des résultats 2019

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. Benjamin PRECIADO, Mme Laure BOURRELLIS, M. Eric HOUET (en son nom et en celui de Mme Caroline NAUDIN), Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat du budget de la Ville et d'intégrer le résultat du budget de l'Assainissement dans le budget de la Ville.

Délibération n°2020-07-13 : Budget Cinéma - Affectation des résultats 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat du budget Cinéma.

Délibération n°2020-07-14 : Budget Marchés forains - Affectation des résultats 2019

ADOPTÉ PAR 36 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat du budget Marchés forains.

Délibération n°2020-07-15 : Budget Ville - Débat d'orientation budgétaire 2020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Délibération n°2020-07-16 : Budget Cinéma - Débat d'orientation budgétaire 2020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Délibération n°2020-07-17 : Budget Marchés forains - Débat d'orientation budgétaire 2020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Délibération n°2020-07-18 : Budget primitif Ville 2020 – Ville

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO, M. Benjamin PRECIADO, Mme Laure BOURRELLIS, M. Eric HOUET en son nom et en celui de Mme Caroline NAUDIN) ET 1 ABSTENTION (Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a décidé d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2020.

Délibération n°2020-07-19 : Budget primitif 2020 – Cinéma

ADOPTÉ PAR 35 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO).

Le conseil municipal a décidé d'approuver le Budget Primitif du Cinéma pour l'exercice 2020.

Délibération n°2020-07-20 : Budget primitif 2020 - Marchés forains

ADOPTÉ PAR 34 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO, Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a décidé d'approuver le Budget Primitif des Marchés forains pour l'exercice 2020.

Délibération n°2020-07-21 : Modification du tableau des effectifs

ADOPTÉ PAR 34 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO, Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a approuvé la modification du tableau des effectifs permanents.

Délibération n°2020-07-22 : Versement des subventions 2020 aux associations

ADOPTÉ PAR 31 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO, M. Benjamin PRECIADO, Mme Laure BOURRELLIS, M. Eric HOUET en son nom et en celui de Mme Caroline NAUDIN).

Le conseil municipal a décidé d'octroyer les subventions suivant la liste annexée à la délibération.

Délibération n°2020-07-23 : Versement d'une subvention au budget annexe Cinéma

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention au budget annexe Cinéma.

Délibération n°2020-07-24 : Versement d'une subvention au CCAS - Exercice 2020

ADOPTÉ PAR 34 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO, Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a décidé d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 595 893 € au titre de l'année 2020.

Délibération n°2020-07-25 : Soutien à l'activité commerciale en sortie de crise COVID-19 - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces utilisant des terrasses autorisées sur l'espace public

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a décidé d'octroyer la gratuité des redevances d'occupation du domaine public pour l'ensemble des établissements commerciaux concerné par l'installation d'une terrasse au titre de l'année 2020.

Délibération n°2020-07-26 : Régie des marchés forains - Exonération des droits de place des commerçants abonnés pour prendre en compte les conséquences de la cessation d'activité et de la reprise dégradée pendant la période de pandémie

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a décidé d'exonérer les commerçants abonnés des marchés forains de la ville de Palaiseau de leurs droits de place sur la période de 9 semaines qui correspond à l'interdiction des marchés ainsi qu'à la reprise dégradée de l'activité.

Délibération n°2020-07-27 : Versement d'une subvention exceptionnelle au Budget annexe des Marchés forains pour l'exercice 2020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a décidé d'octroyer au budget annexe des Marchés forains une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 20 000 € au titre de l'année 2020.

Délibération n°2020-07-28 : Convention de fonds de concours 'Eaux pluviales' avec la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention de fonds de concours à intervenir avec la Communauté Paris-Saclay et autorisé le Maire à la signer.

Délibération n°2020-07-29 : Convention de fonds de concours sur le financement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) avec la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention de fonds de concours à intervenir avec la Communauté Paris-Saclay et autorisé le Maire à la signer.

Délibération n°2020-07-30 : Contrat de la commande publique - Traité de concession pour l'exploitation des marchés publics communaux - Approbation des termes du protocole transactionnel et autorisation donnée au Maire de signer ledit protocole

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a approuvé les termes du protocole transactionnel et notamment les concessions réciproques et les conditions d'exécution du protocole, et a autorisé le Maire à le signer.

Délibération n°2020-07-31 : Reprise de la provision pour risque - Société Les fils de Madame Géraud - à hauteur de 4 000 000 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a décidé de reprendre la provision pour risque constituée dans le cadre de l'exploitation des marchés forains par la Société « Les fils de Madame GERAUD », à hauteur de 4 000 000 euros.

Délibération n°2020-07-32 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020

ADOPTÉ PAR 34 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO), 1 ABSTENTION (Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération n°2020-07-33 : Participation de la Ville aux frais de ramassage scolaire – Actualisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a décidé de rembourser à hauteur de 128 € par élève et par an, pour l'année scolaire 2019/2020, les frais liés au ramassage scolaire pour les familles dont l'école de secteur des enfants est éloignée du domicile, et, à compter de l'année scolaire 2020/2021, a décidé que le montant du remboursement effectué par la Ville sera équivalent au tarif pratiqué dans la commune par IDF Mobilités pour la carte Scol'R « spécial circuit scolaire primaires ».

Délibération n°2020-07-34 : Autorisation de programme / Crédits de paiement n°23 - Mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public – Modification

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a décidé de modifier le montant des crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe de la délibération.

Délibération n°2020-07-35 : Demande de garantie d'emprunt - Les Résidences Yvelines Essonne - Résidences 21 rue Charles Péguy et 135 rue Marceau à Palaiseau – Complément

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie à hauteur de 50,00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 234 597,68 euros souscrit par la S.A. d'H.L.M. Les Résidences auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 103666 constitué d'une ligne du Prêt.

Délibération n°2020-07-36 : Frais de représentation du Maire

ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (M. Eric HOUET en son nom et en celui de Mme Caroline NAUDIN) ET 3 ABSTENTIONS (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO).

Le conseil municipal a décidé d'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle de 3 900€.

Délibération n°2020-07-37 : Indemnités de fonctions des adjoints et des conseillers municipaux - Détermination du montant de l'enveloppe globale et des taux d'indemnité

ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO, M. Eric HOUET en son nom et en celui de Mme Caroline NAUDIN).

Le conseil municipal a fixé le montant de l'enveloppe globale (montant maximal autorisé hors majorations) des indemnités du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux dans la limite du montant de l'indemnité maximale annuelle du Maire fixée à 90 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027) auquel s'ajoute le montant de l'indemnité maximale annuelle des 14 adjoints : 33 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027).

Le conseil municipal a décidé d'attribuer aux 14 adjoints, aux 4 conseillers municipaux délégués et aux 20 conseillers municipaux des indemnités de fonction, calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 au 1er janvier 2019), selon les taux précisés dans la délibération, conformément à la réglementation en vigueur.

Délibération n°2020-07-38 : Indemnités de fonctions des adjoints et des conseillers municipaux - Majoration des indemnités - Fixation du montant des indemnités allouées

ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO, M. Eric HOUET en son nom et en celui de Mme Caroline NAUDIN).

Le conseil municipal a décidé d'appliquer aux indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués la majoration de 20 % prévue pour les communes chefs-lieux d'arrondissement et la majoration de prévue au titre de l'attribution de la dotation de la solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Délibération n°2020-07-34 : Autorisation de programme / Crédits de paiement n°23 - Mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public – Modification

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a décidé de modifier le montant des crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe de la délibération.

Délibération n°2020-07-39 : Formation des élus

ADOPTÉ PAR 35 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO).

Le conseil municipal a décidé d'approuver les modalités d'exercice du droit à la formation et les orientations retenues dans la délibération et a précisé que le montant des crédits prévisionnels ouverts au titre du droit à la formation des élus, s'élèvera à 15 000 € chaque année, soit 5,35 % du montant total des indemnités des élus.

Délibération n°2020-07-40 : Aide à la création 2020 - Compagnie La Balbutie - Studio CRYOGENE PROD - SAS Good Luck Music - Compagnie Trafikandars

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le conseil municipal a décidé d'attribuer les aides à la création prévues dans la délibération.

Délibération n°2020-07-41 : Convention de fonds de concours pour la construction d'un conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) avec la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO) ET 3 ABSTENTIONS (M. Eric HOUET en son nom et en celui de Mme Caroline NAUDIN, Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention de fonds de concours avec la Communauté Paris-Saclay pour le financement de l'opération de construction d'un conservatoire à rayonnement intercommunal et a autorisé le Maire à la signer.

Délibération n°2020-07-42 : Convention de mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay du terrain pour la construction du conservatoire à rayonnement intercommunal

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR, 8 VOIX CONTRE (Mme Christine MAUPAS, M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO, M. Benjamin PRECIADO, Mme Laure BOURRELLIS, M. Eric HOUET en son

nom et en celui de Mme Caroline NAUDIN, Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention de mise à disposition du site et des locaux de l'ancienne école Jules Ferry pour la réalisation du Conservatoire à rayonnement intercommunal, et a autorisé le Maire à la signer.

Délibération n°2020-07-43 : Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay pour la construction du conservatoire à rayonnement intercommunal

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme Christine MAUPAS) ET 5 ABSTENTIONS (M. Laurent CARO, Mme Claire PINTO, M. Eric HOUET en son nom et en celui de Mme Caroline NAUDIN, Mme Mathilde ERMAKOFF).

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour la réalisation du Conservatoire à rayonnement intercommunal, et a autorisé le Maire à la signer.

Délibération n°2020-07-44 : Information sur la délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (décisions n°2020-06-54 à n°2020-06-59)

M. le Maire a rendu compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation consentie.

Questions orales

La séance est levée à 23h17

Fait à Palaiseau, le 20 juillet 2020



Le Maire,
Président de la Communauté Paris-Saclay

Grégoire de LASTEYRIE

Affiché et mis en ligne le : 24 JUL. 2020